

CHAMPIONNAT REGIONAL SPORT EN ENTREPRISE DE CROSS- COUNTRY



La commission régionale du sport en entreprise de la ligue du centre d'athlétisme propose à tous les licenciés sport en entreprise d'être classés dans le premier championnat régional de cross-country sport en entreprise le Dimanche 31 janvier à Blois selon les règles définies par la fédération française d'athlétisme.

La participation des licenciés de la fédération française d'athlétisme à ce championnat de cross-country sport en entreprise est réservée aux athlètes qui possèdent une licence compétition ou loisir dont le club ou la section locale a été préalablement déclarés et enregistrés sur les bordereaux d'appartenance à l'entreprise et retourné à la CRSE au plus tard le jour de l'engagement.

- Salarié de l'entreprise et licencié dans le club d'entreprise
- Salarié de l'entreprise qui possède un club entreprise ou une section locale et licencié dans un club civil
- Conjoint du salarié et licencié dans un club entreprise
- Enfant du salarié et licencié dans un club entreprise
- Individuel extérieur et licencié dans un club entreprise (un individuel maximum pour le club comptant entre 5 et 10 licenciés et 10% maximum d'individuel extérieur à partir de 11 licenciés)

Il n'y aura pas de course entreprise distincte. Les athlètes pourront à la fois être classés dans la course civile et la course entreprise.

PODIUMS :

- Catégorie seniors hommes : les 3 premiers et la première équipe sur 4 coureurs
- Catégorie vétérans hommes : les 3 premiers et la première équipe sur 4 coureurs
- Catégorie femmes (Esp, Se, Ve) : les 3 premières et la première équipe sur 3 coureurs

ENGAGEMENTS :

Ils devront être retournés impérativement à Pascal Préault sur le bulletin que vous pouvez télécharger sur le site de la ligue du centre rubrique " sport en entreprise" avant le 22 janvier 2010 :

Passé cette date, aucun engagement ne sera pris en compte.

Renseignements : Pascal Préault : 02 48 60 08 00